

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION DANS LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN

Pièces à fournir :

- Photocopie de la pièce d'identité du responsable de la structure organisatrice
- Assurance couvrant la manifestation
- Pour les manifestations nautiques, autorisation de la Direction de la Mer
- Lettre à la Présidente de l'association présentant l'évènement
- Carte des emprises de la manifestation
- Toute pièce supplémentaire qui vous sera demandée suite au dépôt du formulaire
- Bilan écrit du déroulement de la manifestation dans les 30 jours qui suivent l'action (si possible avec photos)
- Chèque de caution de 500€

A remplir par le demandeur :

Structure organisatrice :

Responsable : NOM : Prénom :

Fonction dans la structure :

Numéro de téléphone : Adresse Email :

Intitulé de l'évènement :

Nombre de personnes attendues : Date(s) :

Site(s) demandé(s) :

Activités du public :

Frais de participation :

Activités des organisateurs :

Moyens matériels :

Moyens humains :

Gestion des déchets :

Gestion des secours :

Type de couverture audiovisuelle :

Affichage publicitaire :

Affichage publicitaire des partenaires :

Usage de sonorisation : Usage de drone :

Rappel réglementaire :

- Respecter l'emplacement attribué et la durée indiquée,
- Ne pas générer de nuisances sonores,
- Ne pas couper et/ou ramasser du bois et de la végétation sur le site,
- Ne pas pêcher et ne collecter aucun animal, plante et coquillage (tout ou partie, vivant ou mort),
- N'abandonner aucun déchet ou reste de nourriture,
- Ne pas déranger/nourrir la faune sauvage,
- Respecter la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale et les autres usagers.
- Vérifier l'état du mouillage avant de vous y amarrer*

Nous vous invitons à contacter les agents de l'AGRNSM si des infractions à la réglementation et/ou des comportements inadéquats sont observés dans la Réserve Naturelle Nationale et également lors d'observation inhabituelle d'animaux (tortues marines, mammifères marins, mérous, etc.). Il est recommandé de prendre des images du site avant et après manifestation.

*Le capitaine du navire reste seul responsable de son navire et doit à ce titre exercer une veille active en tout temps. L'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin ne serait être tenue responsable en cas d'incident.

Date et Signature du demandeur :

En signant ce document, je m'engage à respecter le règlement de la réserve naturelle nationale sous peine de m'exposer à des poursuites.
Le non-respect des engagements par les représentants de la structure organisatrice ou les participants expose à des poursuites et au refus de toute nouvelle demande

Avis AGRNSM :

Autorisé ☐ Non-autorisé ☐
Remarques :

Date et signature :